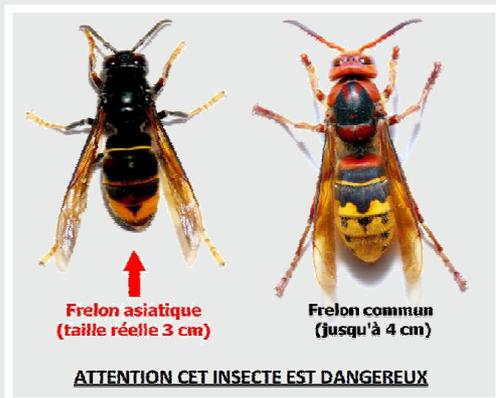


ACTUALITÉ

La lutte contre les frelons asiatiques



Introduit en France en 2004, le frelon asiatique est une espèce exotique envahissante dont l'aire de répartition n'a cessé d'augmenter. Cet insecte représente une menace sanitaire car il est non seulement dangereux pour l'homme mais aussi et surtout pour les abeilles dont il se nourrit.

La destruction des colonies reste la méthode la plus efficace pour diminuer la population de frelons asiatiques sans perturber la biodiversité environnante.

Celle-ci doit se faire **le plus tôt possible** (dès le mois de mars-avril) et jusque mi-novembre. La reconnaissance et la détection des nids primaires sont des points clé pour la réussite de la lutte. Il est donc important que les habitants soient en capacité de reconnaître ces nids.

Effectuée précocement, la destruction en sera plus aisée et le coût bien moindre.

Ces nids sont détectables dès mars-avril et sont majoritairement construits sur un bâti dans un lieu protégé : abri de jardin, abri à bois, appentis, avancée de toit, encadrement de fenêtre, cache moineaux...

Au printemps, chaque fondatrice ayant survécu à la période hivernale commence seule la construction de son nid, qui ne contient que quelques alvéoles dans lesquelles elle dépose ses œufs.

La fondatrice est seule pendant une trentaine de jours, jusqu'à l'apparition des premières ouvrières. L'élimination du nid est donc facilitée à condition de s'assurer que la fondatrice soit bien dans son nid au moment de l'intervention. Cette intervention peut se faire par des méthodes mécaniques ou chimiques et doit être menée par un professionnel. Une intervention nocturne est conseillée pour s'assurer de la présence de la fondatrice.

Le nid définitif peut migrer à un autre endroit pour contenir jusqu'à 2000 insectes. Situé en hauteur, sa destruction est alors plus difficile, risquée et coûteuse.

Soyez donc vigilant dès le mois d'avril pour une détection la plus précoce possible des nids.

Si vous avez détecté un nid :

contactez votre mairie ou la FDGDON* Finistère au 02 98 26 72 12

*Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles

1 Fondatrice sur son nid primaire

2 Nid primaire sous une étagère

3 Nid primaire dans un encadrement de fenêtre

4 Fondatrice débutant la construction de son nid sur une butée de volet roulant

C'est le printemps, c'est le moment de composter !

C'est le printemps, la nature se réveille et votre jardin reprend vie. C'est le moment idéal pour utiliser le compost de l'année précédente, ou commencer le remplissage de votre composteur.

Des composteurs sont en vente au service environnement de la communauté de communes zone de Saint-Ernel à Landerneau.

Les tarifs sont les suivants :

300 L : 20 € / 600 L : 25 € / 800 L : 30 €

Pour tout conseil ou information sur le compostage, vous pouvez contacter le service environnement au 02 98 21 34 49.

Déchèteries :

Daoulas, zone artisanale de Reun ar Moal
Tél. 02 98 25 92 60

Plouédern, zone industrielle de Saint-Eloi
Tél. 02 98 85 19 50

Horaires d'ouverture :

Du 1er mars au 31 octobre,

du lundi au samedi : 9h - 12h et 14h - 19h

